

LES OPCO

EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

<https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr>

Site développé par le Carif-Oref Provence - Alpes - Côte
d'Azur



QUELS SONT LES **ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS** DE CET OPCO EN RÉGION ?

24 100

établissements employeurs dans les activités économiques couvertes totalement ou partiellement par l'OPCO

Sources : Acoff/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) - Traitement Carif-Oref.

+ 4 %

d'établissements entre 2007 et 2018 dans ces activités
(+ 4 % tous secteurs)

Sources : Acoff/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) - Traitement Carif-Oref.

55 %

des établissements comptent moins de 50 salariés
(57 % tous secteurs)

Sources : Insee - DADS - Traitement Carif-Oref.

La région concentre

8 %

des établissements employeurs de la France

Sources : Acoff/Urssaf - Base Sequoia - Établissements employeurs du secteur privé (hors agriculture, sylviculture et pêche et salariés des particuliers employeurs) - Traitement Carif-Oref.

CHAMP D'APPLICATION

Libellé des branches, regroupements de branches ou statuts d'entreprises	IDCC
Acteurs du lien social et familial (Alisfa)	
Aide, accompagnement, soins et services à domicile (BAD)	
Animation	
Ateliers et chantiers d'insertion	
Branche du régime général de sécurité sociale	
Branche du régime social des indépendants	
Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	
Entreprises sociales pour l'habitat	
Familles rurales	
Missions locales et PAIO	
Mutualité	
Omnipraticiens exerçant dans les centres de santé miniers	
Organisations professionnelles de l'habitat social	
Organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs	
Personnel des institutions de retraite complémentaire et institutions de prévoyance	
Personnel des offices publics de l'habitat	
Personnel des organismes créés pour l'application de la convention du 31 décembre 1958 Unedic Assedic	
Personnel des sociétés coopératives d'HLM	
Pharmaciens du régime minier	
Pôle emploi	
Régies de quartier	
Sociétés de secours minières et de leurs établissements, des unions régionales et des assistants sociaux régionaux : cadres supérieurs	
Solidaires pour l'habitat	
Tourisme social et familial	

Sources : Légifrance - Arrêtés des 29 mars et 9 mai 2019.

DÉLÉGATION RÉGIONALE

Déléguée interrégionale Sud-Est

Cathy Desoutter

9, boulevard Louvain

13008 Marseille

Tél. : 09.69.32.05.55 (salariés)

Tél. : 09.69.32.79.79 (employeurs)

Tél. : 09.69.32.22.76 (prestataires emploi-formation)

Courriel : marseille@unifformation.fr

Site internet : unifformation.fr